

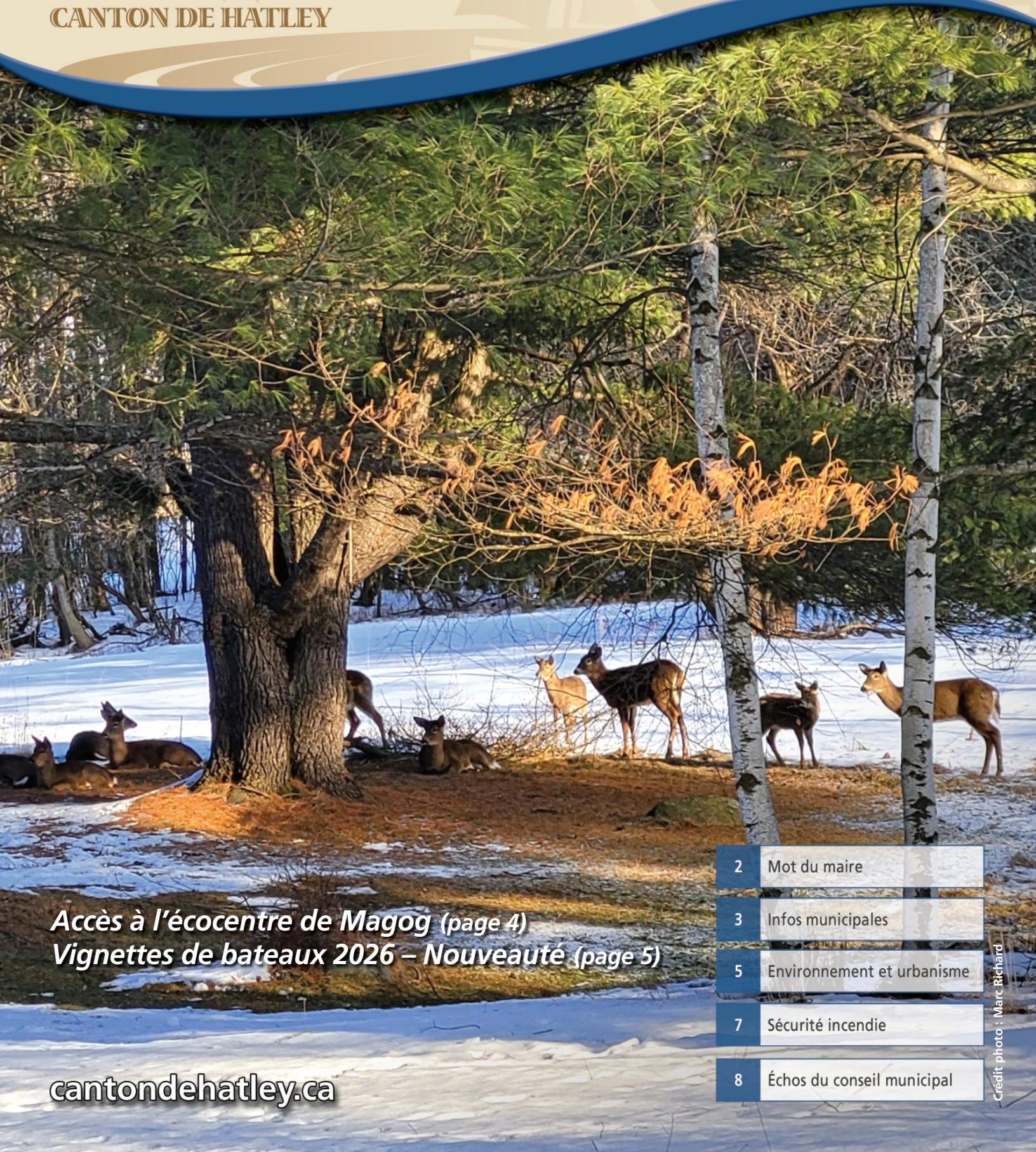


Bulletin municipal

Le Babillard

Bulletin d'information municipale • Volume 14, numéro 01 • Printemps 2026

CANTON DE HATLEY



Accès à l'écocentre de Magog (page 4)
Vignettes de bateaux 2026 – Nouveauté (page 5)

cantondehatley.ca

2	Mot du maire
3	Infos municipales
5	Environnement et urbanisme
7	Sécurité incendie
8	Échos du conseil municipal

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



CONSEILLER 1

**Patrick
Clowery**



CONSEILLÈRE 2

**Martine
Pariseau**



CONSEILLÈRE 3

**Mélanie-
Alexandra
Beauchamp**



CONSEILLER 4

**Eric
Mathieu**



CONSEILLÈRE 5

**Lisa A.
St-Pierre**



CONSEILLER 6

**Jacques
Bogenez**

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY
4765 chemin de Capelton
Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977
Courriel : info@cantondehatley.ca
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi
8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Conception et impression :
Les Publications Municipales Inc.
1 877-553-1955

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,



Salle du bistro

Plusieurs d'entre vous savent que l'hôtel de ville est logé dans le chalet de ski de l'ancien Centre récréotouristique Montjoye. La plus ancienne partie du bâtiment, qui comprenait des chambres d'hôtel, a été démolie parce que vétuste. La partie la plus récente du bâtiment, datant de 1990, a été rénovée en 2016-2017 pour y aménager le bureau municipal. La seule salle du chalet de ski qui n'avait pas été rénovée était l'ancien bar. Depuis quelques années, selon les disponibilités budgétaires, la Municipalité travaille à faire revivre cette salle et elle prévoit finaliser les travaux d'ici la fin du mois de mai. La salle sera alors disponible pour la location et la tenue d'événements publics ou privés, notamment pour des événements culturels.

Écocentre de Magog

Vous avez récemment été informés qu'à compter du 1^{er} avril 2026, les écocentres de Sherbrooke ne seront plus accessibles aux résidents du Canton de Hatley. Comme vous, les membres du conseil sont des résidents et sont déçus de cette décision de la Ville de Sherbrooke. L'accès aux écocentres de Sherbrooke était un service apprécié. Cela étant dit, la Municipalité a dû réagir afin de minimiser l'impact sur ses citoyens et maintenir l'accessibilité à cet important service. La Municipalité a donc convenu d'une entente avec la ville de Magog afin de permettre l'accès à son écocentre à partir du mois d'avril. La Municipalité est aussi membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook et maintient son accès à l'écocentre de Barnston.

Fête familiale en juin

Pendant plusieurs années, la Fête familiale s'est tenue en juin. Interrompue pendant quelques années, entre autres à cause de la pandémie, la Fête familiale a fait son retour en septembre 2024 et 2025. Ce fut une belle expérience, mais en 2026, la Fête reviendra en juin comme par le passé. C'est tout simplement une belle façon de célébrer ensemble l'arrivée de l'été! J'espère vous y voir en grand nombre!

Festival de jazz de North Hatley

Toujours à l'été 2026, du 6 au 9 août, la Municipalité espère accueillir des concerts dans le cadre du Festival de jazz de North Hatley. Elle a donné un appui financier à l'édition 2026 et autorisé la signature d'un protocole d'entente avec le Festival. La Municipalité souhaite que l'événement s'implante ici, permettant d'enrichir l'offre culturelle locale pour les citoyens, en plus de mettre en valeur les sites et installations publiques comme le pavillon multifonctionnel et la nouvelle salle du bistro.

Infolettre

Si ce n'est déjà fait, vous êtes invités à vous abonner à l'infolettre municipale via la page d'accueil du site cantondehatley.ca. L'infolettre vous permet de recevoir des informations municipales utiles ou d'intérêt public au moment opportun.

Un beau printemps à chacune et chacun d'entre vous,

Vincent Fontaine, maire



INFOS MUNICIPALES

UN NOUVEAU MODULE DE JEUX ARRIVE AU PARC CHAUMIÈRE CE PRINTEMPS



Bonne nouvelle pour les familles!

La Municipalité est heureuse d'annoncer l'installation d'un nouveau module de jeux au parc Chaumière ce printemps. Ce nouvel aménagement offrira aux enfants un environnement de jeu moderne, sécuritaire et amusant.

L'ajout d'un module est également prévu dans le parc Manège. La Municipalité est actuellement en attente d'une subvention. Si celle-ci est accordée, l'installation pourrait avoir lieu dès cet été. Sinon, l'installation est prévue en 2027.

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT ET VOTRE CONTRIBUTION À LA VIE MUNICIPALE

La Municipalité tient à remercier M. Serge Grenier pour son implication au sein du CCU au cours des quatre dernières années. La Municipalité souhaite également exprimer sa reconnaissance aux conseillères et conseillers municipaux sortants, soit Danielle Côté, Sylvie Cassar et Jacques Lambert pour leur dévouement et le travail accompli au service de la collectivité.

SONDAGE - IMPLICATION BÉNÉVOLE DANS LES ACTIVITÉS DU COMITÉ ENVIRONNEMENT (CCE)

Le CCE souhaite connaître votre intérêt à vous impliquer de façon bénévole à travers le mandat du comité consultatif en environnement. Vous souhaitez donner un peu de votre temps et faire un beau geste pour la communauté? Merci de répondre à notre sondage!

forms.office.com/r/4PvVTnanRQ



RECHERCHE DE PHOTOS POUR LE CALENDRIER 2027

Nous sommes à la recherche des plus belles photos du Canton pour la réalisation de notre prochain calendrier annuel. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos photos en haute qualité tout au long de l'année à reception@cantondehatley.ca. Votre participation est grandement appréciée!



Crédit photo : Nicolas Côté

FÊTE FAMILIALE EN JUIN

La fête familiale du Canton de Hatley est de retour en juin! En 2026, la Fête est prévue le 13 juin. Mettez la date à votre agenda! Jeux gonflables, souper hot-dog gratuit, maquillage pour enfants, animation et spectacle. La programmation détaillée devrait vous parvenir au mois de mai.

La ^{19^e} édition
Fête
familiale

COMMUNAUTAIRE

BILLETS JOURNALIERS À 50% AU MONT ORFORD

Les 21 et 22 mars 2026, tous les résidents de la MRC Memphremagog sont invités à venir skier à 50% de rabais au Mont-Orford!

Informations :

montorford.com/fr-ca/evenements/calendrier-complet/journee-mrc-memphremagog/

CONCERT DE L'ENSEMBLE VOCAL MASSAWIPPI

MOZART Messe du Couronnement KV 317
25 avril 2026 à 14 h

Abbaye Saint-Benoit-du-Lac

lepointdevente.com/billets/evm-mozart
ensemblevocalmassawippi.com

-MONT-
ORFORD



INVITATION DU COMITÉ MADA

Après-midi jeu de cartes – 500

Les amateurs de jeux de cartes sont invités à venir jouer au 500 à la salle communautaire de l'hôtel de ville les mardis 24 et 31 mars de 13 h 30 à 16 h.



Municipalité
amie des aînés

*Une belle occasion de se divertir et de socialiser.
Bienvenue à tous – même aux débutants!*





Fin de l'accès aux écocentres de la ville de Sherbrooke

À compter du 1^{er} avril 2026

Les résidents du Canton de Hatley n'auront plus accès aux écocentres de la Ville de Sherbrooke à compter du 1^{er} avril 2026.

Cette situation découle de la fin de l'entente intermunicipale, à l'initiative de la Ville de Sherbrooke. Celle-ci a informé la Municipalité qu'elle procèdera, au cours de l'année 2026, à la fermeture temporaire de l'écocentre Rose-Cohen afin d'y réaliser des travaux majeurs d'agrandissement. Pendant cette période, l'ensemble de la clientèle sherbrookoise sera redirigée vers un seul écocentre, ce qui réduira leur capacité d'accueil.

Nouveau! Accès à l'écocentre de Magog

Afin d'assurer la continuité du service pour ses citoyens, le Canton de Hatley a analysé différentes options et a conclu une entente avec la Ville de Magog.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2026, les résidents du Canton de Hatley auront accès à l'écocentre de Magog.

Coordonnées de l'écocentre de Magog

2300, rue Tanguay, Magog QC J1X 7K3 / 819 843-3333 (jour) / 819 847-0835 (fin de semaine)

Heures d'ouverture et matières acceptées ou refusées : ville.magog.qc.ca/batiment/ecocentre/

Pour l'accès à l'écocentre, une personne doit présenter une pièce d'identité en vigueur avec photo ainsi qu'une preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes municipales, bail ou facture récente d'électricité).

Foire aux questions (FAQ)

Ce changement est-il permanent ?

La Ville de Sherbrooke met fin à l'entente en raison de travaux majeurs et d'un achalandage accru en 2026. Il ne s'agit pas d'une décision du Canton de Hatley. Une fois les travaux complétés, la Municipalité présentera une demande à la Ville de Sherbrooke pour renégocier une nouvelle entente.

Pourquoi avoir choisi l'écocentre de Magog?

Après analyse des différentes options, l'écocentre de la Ville de Magog s'est avéré être le plus près offrant à la fois une distance raisonnable, une grande variété de matières acceptées et des heures d'ouverture adaptées aux besoins des citoyens du Canton de Hatley.

Avons-nous encore accès à d'autres écocentres?

Oui. Les résidents du Canton de Hatley ont toujours accès à l'écocentre de Barnston (Coaticook).

La Municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, qui opère l'écocentre ainsi que le site d'enfouissement.

Coordonnées de l'écocentre de Barnston : enfouissementcoaticook.com/nous-joindre/



VIGNETTES DE BATEAUX SAISON 2026

Nouveau système d'émission des certificats d'usagers (vignettes) dès le printemps

La modernisation aura comme impact le remplacement des vignettes autocollantes et des paiements aux hôtels de ville par une **plateforme en ligne pour l'inscription, le paiement et l'émission d'un code QR**. Pour plus d'informations, svp consulter la page de notre site internet :

cantondehatley.ca/vignette-bateau/



La Municipalité a choisi de participer au défi Mai sans tondeuse. Elle retardera donc la tonte sur certains terrains municipaux. Vous êtes également invités à retarder les premières tontes de votre gazon en mai pour aider les abeilles et les insectes pollinisateurs à se nourrir des fleurs qui y pousseront.

Cette initiative, aussi connue sous « Défi pissenlits » au Québec, est un mouvement international qui vise à sensibiliser la population à l'importance de protéger les insectes pollinisateurs, et plus particulièrement les abeilles, dont le nombre est en importante décroissance. Nous vous invitons à y participer!



DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST 2026

La Municipalité est fière d'annoncer que l'événement reviendra cette année, vers la fin du mois de mai. La date exacte et les détails vous parviendront quelques semaines avant l'événement par la poste et l'infolettre.

La Municipalité, en collaboration avec l'Association forestière du Sud du Québec, propose une distribution gratuite d'arbres et de compost auprès des citoyens de la municipalité. Les arbres sont gracieusement offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ÉTÉ 2026

La vidange de fosses septiques, qui se fait aux deux ans, débutera au mois de mai pour se terminer au mois d'août. Vous recevrez un avis personnalisé environ 2 semaines avant la vidange prévue à votre résidence.

La vidange des fosses septiques s'effectue tous les deux ans sur l'ensemble du territoire. Le coût de la vidange est facturé sur le compte de taxes sur une base annuelle. Prenez note qu'afin d'optimiser le parcours des camions, il se peut que certains secteurs ne soient pas desservis par la vidange à la même période que par les années passées.

Si vous avez des questions ou souhaitez des précisions, n'hésitez pas à communiquer avec Maude Sirois à environnement@cantondehatley.ca.

PERMIS ET RÉGLEMENTATION EN LIGNE

La réglementation d'urbanisme ainsi que les demandes de permis ou de certificat d'autorisation sont maintenant disponibles sur le site internet de la Municipalité, dans la section *Aménagement du territoire*.

GARDE DU COQ INTERDITE EN ZONE RÉSIDENTIELLE

La garde des poules est autorisée dans certaines zones et sous certaines conditions. Cependant, la garde d'un coq est interdite. Pour plus d'information voir le Règlement de zonage disponible sur le site internet ou contacter un de nos inspecteurs en bâtiment et en environnement.

Maude Sirois : environnement@cantondehatley.ca

Éric Gravel : urbanisme@cantondehatley.ca



RÈGLEMENT SUR L'USAGE EXTÉRIEUR DE PESTICIDES

Si vous prévoyez épandre ou faire épandre des pesticides sur votre terrain cet été, attention à ce que vous utilisez! Depuis le 3 octobre dernier, la réglementation sur l'usage extérieur des pesticides a été mise à jour au Canton de Hatley. Celle-ci interdit l'usage de certains pesticides sur le territoire et pose certaines conditions quant à leur utilisation.

Veuillez consulter le règlement 2025-13 disponible sur notre site internet pour plus de détails ou contacter Mme Maude Sirois à environnement@cantondehatley.ca pour toute question concernant la réglementation.

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES

Depuis le 30 septembre 2025, de nouvelles normes de sécurité s'appliquent sur les piscines. Consultez les articles 82 à 85 du règlement de zonage 2024-06 sur notre site internet pour le connaître.

À noter que malgré le report de la réglementation provinciale, les normes étant intégrées à la réglementation municipale, celle-ci s'applique.



ABRI TEMPORAIRE POUR AUTO

L'abri temporaire pour auto est permis entre le 15 octobre et le 15 avril de l'année suivante. Après le 15 avril, l'abri doit être totalement enlevé.

PÉRIODE DE DÉGEL ET CHEMINS DE GRAVIER

La période de dégel du printemps amène souvent des conditions difficiles pour nos chemins municipaux. Selon les conditions météorologiques, la détérioration temporaire peut être plus ou moins accentuée.

Soyez assurés que les employés municipaux assurent une surveillance régulière des voies de circulation et interviennent pour faire des réparations ponctuelles urgentes comme les nids-de-poule. Si vous constatez des dommages sur un chemin, vous pouvez aviser la Municipalité par téléphone au 819 842-2977 ou via le formulaire de requête sur le site internet : cantondehatley.ca/info/requete-ou-plainte/.

Nivelage et rechargement

Le travail annuel de nivelage et de rechargement des chemins ne peut pas être fait durant le dégel. Le chemin est trop instable puisqu'il est chargé d'eau et partiellement gelé. Le nivelage va donc débuter lorsque le chemin sera largement dégelé et relativement asséché.

La période de dégel des routes de notre région, selon le ministère des Transports et de la Mobilité durable, s'étend cette année **du 16 mars au 15 mai 2026**. Ces dates sont sujettes à changement selon la météo.

Véhicules lourds circulant sur le territoire de la municipalité

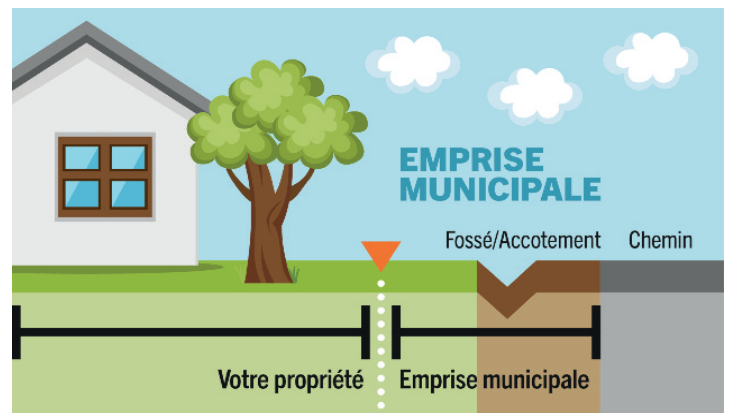
Le ministère des Transports et de la Mobilité durable rappelle qu'en période de dégel, les limites de charge des véhicules lourds sont réduites sur les chemins publics. Nous demandons aux utilisateurs de véhicules lourds de limiter leurs déplacements durant cette période afin de réduire les dommages aux routes. transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/degel

ACCÈS À LA PISTE CYCLABLE EN PÉRIODE DE DÉGEL

Un nouveau stationnement de 40 places a été aménagé en 2025 sur le chemin Kingdom pour accéder à la piste cyclable ainsi qu'à la rivière Massawippi. Toutefois, celui-ci sera temporairement fermé durant la période du dégel printanier, tout comme la piste cyclable et les sentiers pédestres. Merci de respecter cette fermeture afin de préserver l'état des infrastructures et d'assurer la sécurité de tous.

EMPRISE MUNICIPALE

L'emprise municipale est la portion de terrain appartenant à la Municipalité située entre une propriété privée et la voie publique. Elle inclut les accotements, les fossés et, parfois, une lisière de terrain. La Municipalité ou ses entrepreneurs peuvent donc entreprendre à tout moment des travaux jugés nécessaires dans cette emprise municipale.



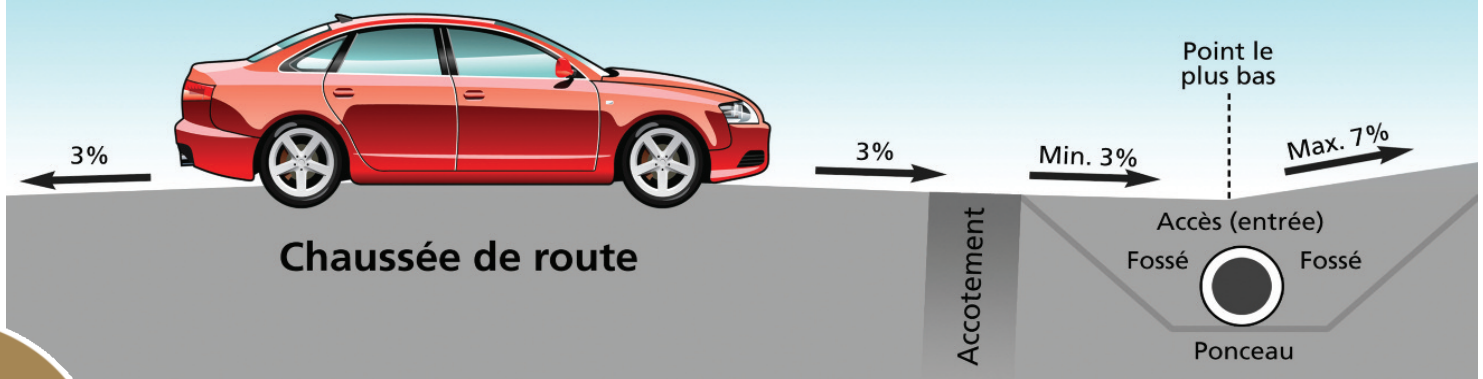
L'ENTRETIEN DE VOTRE PONCEAU

Le saviez-vous? Tout propriétaire a la responsabilité d'installer un ponceau pour accéder à son terrain et d'en assurer son entretien afin de permettre le libre écoulement de l'eau dans le fossé municipal. C'est notamment le cas lors du dégel printanier.

Contrairement aux ponceaux qui traversent les chemins publics, les ponceaux donnant accès aux terrains privés sont la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. Une personne qui souhaite installer ou remplacer un ponceau dans un fossé doit obtenir un permis de la Municipalité (sans frais).

Profil d'accès (entrée)

Le point le plus bas de l'accès doit être vis-à-vis le centre du fossé ou du ponceau. L'écoulement de l'eau doit se faire de part et d'autre de l'entrée, avant d'arriver au fossé municipal.



SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENTION AU BRÛLAGE PRINTANIER!

D'avril à juin, il suffit de quelques heures d'ensoleillement et d'un peu de vent pour que la végétation morte s'assèche rapidement et que l'indice de danger incendie grimpe. Un feu peut alors se propager sur une bonne distance et menacer la forêt de même que les bâtiments à proximité.

- **Risques d'incendie** : La SOPFEU souligne que le brûlage de débris au printemps est l'une des principales causes d'incendies de forêt, car les herbes sèches s'enflamment facilement, même si le sol est encore humide par endroits.
- **Alternative au brûlage** : La meilleure façon de se débarrasser des résidus verts est le compostage, le déchiquetage ou la collecte municipale.
- **Sécurité (si autorisé)** : Si un feu est permis, il doit être surveillé en tout temps, loin des matières inflammables, et éteint avec de l'eau ou de la terre.
- **Branches et bois seulement** : Le brûlage de feuilles, aiguilles de pin et matériaux de construction est interdit.

VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE 2026

Voici les rues et chemins du Canton de Hatley qui seront visités par les pompiers cette année : Bel-Horizon, Boisé, Chêne-Rouge, Dean, Gosselin, Haskell Hill, Leslie, Lindskou, Murray, Plateau, Ritournelle, Rivière, Sellier, Smith et Université.

FOYER AVEC PARE-ÉTINCELLES

Les feux dans un foyer avec pare-étincelle ne requièrent pas d'autorisation de la part du service des incendies.

FEUX À CIEL OUVERT ET FEUX D'ARTIFICE

Pour obtenir un permis de feu à ciel ouvert ou un permis pour feux d'artifice de type professionnel (aucun frais) vous devez adresser votre demande à la Régie incendie Memphrémagog Est au 873 389-5886 ou sur le site internet regieincendieest.ca.



L'INDICE DE DANGER INCENDIE, VOUS CONNAISSEZ?

À chaque jour et pour chaque région, dès le printemps, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet un indice de danger d'incendie. Nous vous invitons à consulter le site internet sopfeu.qc.ca avant d'allumer un feu à ciel ouvert.



POUR OBTENIR UN PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT (AUCUN FRAIS)

Par téléphone

Régie incendie Memphrémagog Est
873 389-5886

Par formulaire internet

Formulaire feu à ciel ouvert :
regieincendieest.ca/feux-agrave-ciel-ouverts



Questions?

Régie incendie Memphrémagog Est
2100, route 143, Hatley QC J0B 4B0
819 838-5877 poste 209
prevention@regieincendieest.com
regieincendieest.ca

Printemps 2026

Vous trouverez ici quelques items pouvant être d'intérêt plus général. Le texte complet des procès-verbaux des séances du conseil est disponible sur le site internet :

cantondehatley.ca/administration/proces-verbaux/

SÉANCES DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2025

Budgets des régies intermunicipales

Le conseil approuve les budgets des régies intermunicipales :

- Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook : un budget de 4 165 916 \$ pour l'année 2026 incluant une quote-part estimée à 71 410 \$ pour la Municipalité.
- Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est : un budget de 2 086 496 \$ pour l'année 2026 incluant une quote-part de 271 220 \$ pour la Municipalité.
- Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi (Parc régional Massawippi) : un budget de 462 743 \$ pour l'année 2026 incluant une quote-part de 31 088 \$ pour la Municipalité. Cette régie détient le barrage de la rivière Massawippi et la plage publique d'Ayer's Cliff;
- Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) (approuvé en décembre) : un budget de 1 069 150 \$ pour l'année 2026 incluant une quote-part pour la Municipalité de 54 854 \$ de frais de fonctionnement et 54 811 \$ pour le remboursement de la dette. Cette régie opère l'usine de traitement de l'eau potable à North Hatley, qui dessert North Hatley de même que 120 résidences au Canton de Hatley.

Rénovation de la salle Hillcrest

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir d'accorder, pour et au nom de la Municipalité, les contrats nécessaires pour terminer les rénovations de la salle Hillcrest (salle du bistro), soit le bar de l'ancien centre de ski.

Camion 6 roues

Le conseil autorise la disposition du camion Ford F-550 2019 de même que l'acquisition d'un camion 6 roues International 2019 avec équipement quatre saisons, mieux adapté pour le déneigement sur le territoire.

SÉANCE DU CONSEIL DU 2 DÉCEMBRE 2025

Calendrier du conseil

Le conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2026 : 6 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 1^{er} septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre. Habituellement, sauf exception, la séance du conseil mensuel se tient le premier mardi du mois à 19 h.

Entente loisirs North Hatley

Le conseil mandate le directeur général afin qu'un projet d'entente intermunicipale de loisirs avec North Hatley soit préparé et soumis au conseil pour approbation.

SÉANCES DU CONSEIL DU 6 JANVIER 2026

Bourses jeunesse

La Municipalité octroie deux bourses de 200 \$, à MM. Étienne et Olivier Lizotte, en soutien à leurs efforts et performances au volleyball en vertu de la Politique d'aide financière à la jeunesse - élite sportive, culturelle et scientifique de la Municipalité.

Module Parc Chaumière

Le conseil accepte une offre de service de Jambette pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux pour le Parc Chaumière.

SÉANCE DU CONSEIL DU 3 FÉVRIER 2026

Persévérance scolaire

Le conseil proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire en appui à R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire.

Suivis budgétaires et délégation de compétences

Le conseil adopte le Règlement 2026-02 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétences. Ce règlement remplace celui adopté en 2007 sur le même sujet. Il est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

Programme 4500 bornes

La Municipalité dépose une demande de subvention au Programme des 4500 bornes d'Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique à l'hôtel de ville.

Accès à l'écocentre de Magog

Le conseil autorise la signature d'une entente avec la Ville de Magog afin de permettre aux citoyens de la Municipalité d'utiliser l'écocentre de Magog.

Programme de maintien des paysages

La Municipalité adhère, sans dépasser un budget total de 5 000 \$, au programme de maintien des paysages piloté par la MRC de Memphrémagog. Il s'agit d'un programme de compensation pour les propriétaires fonciers le long des routes pittoresques et panoramiques identifiées dans le schéma d'aménagement qui rétablissent et/ou maintiennent le paysage collectif. Voir le site :

mrcmemphremagog.com/paysages.